



**Commune de Fère-Champenoise**  
**Conseil municipal**

**Liste des délibérations de la séance du 9 avril 2025**

N° des délibérations	Objet des délibérations	
20250417	Vote du Compte Financier Unique – budget annexe Sente Valtat 2024	Approuvée
20250418	Vote du Compte Financier Unique – budget annexe ex AF Fère-Champenoise 2024	Approuvée
20250419	Vote du Compte Financier Unique – budget principal 2024	Approuvée
20250420	Vote du Compte Financier Unique – budget annexe eau et assainissement 2024	Approuvée
20250421	Affectation du résultat (sans reprise anticipée et après vote du compte financier Unique) – budget annexe Sente Valtat	Approuvée
20250422	Affectation du résultat (sans reprise anticipée et après vote du compte financier Unique) – budget annexe ex AF	Approuvée
20250423	Affectation du résultat (sans reprise anticipée et après vote du compte financier Unique) – budget principal	Approuvée
20250424	Affectation du résultat (sans reprise anticipée et après vote du compte financier Unique) – budget annexe eau et assainissement	Approuvée
20250425	Taux de fiscalité directe locale 2025	Approuvée
20250426	Vote du budget primitif 2025 – budget annexe Sente Valtat	Approuvée
20250427	Vote du budget primitif 2025 – budget annexe ex AF	Approuvée
20250428	Vote du budget primitif 2025 – budget principal	Approuvée
20250429	Vote du budget primitif 2025 – budget annexe eau et assainissement	Approuvée
20250430	Autorisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie	Approuvée
20250431	Subventions aux associations 2025	Approuvée
20250432	autorisation signature devis pour les travaux de bouclage du réseau d'eau potable entre le chemin des bois et le lotissement des Loges	Approuvée
20250433	Autorisation de signature d'un avenant pour la résiliation du marché de maîtrise d'oeuvre avec EGIS	Approuvée
20250434	Achat du lot n°2 de la copropriété située 40 rue du Maréchal Joffre à Fère-Champenoise avec la communauté de communes Sud Marnais	Approuvée
20250435	Autorisation de signature du bail emphytéotique avec Plurial Novilia concernant la copropriété situé au 40 rue du Maréchal Joffre à Fère-Champenoise	Approuvée



République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Fère-Champenoise

\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 9 AVRIL 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	10	10 + 6 pouvoirs

Date de convocation 4 avril 2025
-------------------------------------

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu salle des mariages - mairie de Fère-Champenoise, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, Maire.

Présents : **BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, GEORGELIN José, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, HERBIN Julien, KEIME Violaine, LEPAGE Rémy.**

Absents : **COLAS Sarah, MICHEL Christophe.**

Représentés : **CAIN Patrick à BRETON Patrick, DE ANDRADE Maxime à FOMPROIX Hubert, FOURE Ellie à GONCALVES Chantal, GERGOINE Didier à GORISSE Gérard, POUCINEAU Sabine à BOUCHER Delphine, VANDERDONT Audrey à HERBIN Julien.**

**Madame BOUCHER Delphine** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Vote du Compte Financier Unique – budget annexe Sente Valtat 2024**  
**N° de délibération : 20250417**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	6	14	0	0	2

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 20230954 du 5 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP) ;

Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la commune de Fère-Champenoise / Normée ;

Vu le CFU 2024 de la commune de Fère-Champenoise / Normée ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence du doyen de l'assemblée désigné Monsieur LEPAGE Rémy ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le doyen de l'assemblée :


PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	628 082,00 €	579 594,00 €	1 207 676,00 €
	Recettes réalisées	421 444,01 €	428 615,25 €	850 059,26 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	505 626,86 €	579 594,00 €	1 085 220,86 €
	Dépenses réalisées	475 461,35 €	428 615,25 €	904 076,60 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 54 017,34 €	0,00 €	- 54 017,34 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 122 455,14 €	0,00 €	- 122 455,14 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	- 176 472,48 €	0,00 €	- 176 472,48 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 176 472,48 €	0,00 €	- 176 472,48 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix Pour, 0 voix contre et 0 abstention, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le CFU 2024 budget annexe Sente Valtat de la commune de Fère-Champenoise / Normée

- DONNE pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 15 avril 2025  
Rémy LEPAGE,  
Président de séance

*Rémy Lepage*  




République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Fère-Champenoise  
\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 9 AVRIL 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	10	10 + 6 pouvoirs

Date de convocation 4 avril 2025
-------------------------------------

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu salle des mariages - mairie de Fère-Champenoise, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, Maire.

Présents : **BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, GEORGELIN José, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, HERBIN Julien, KEIME Violaine, LEPAGE Rémy.**

Absents : **COLAS Sarah, MICHEL Christophe.**

Représentés : **CAIN Patrick à BRETON Patrick, DE ANDRADE Maxime à FOMPROIX Hubert, FOURE Ellie à GONCALVES Chantal, GERGOINE Didier à GORISSE Gérard, POUICINEAU Sabine à BOUCHER Delphine, VANDERDONT Audrey à HERBIN Julien.**

**Madame BOUCHER Delphine** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Vote du Compte Financier Unique – budget annexe ex AF Fère-Champenoise 2024**  
**N° de délibération : 20250418**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	6	14	0	0	2

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 20230954 du 5 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP) ;

Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la commune de Fère-Champenoise / Normée ;

Vu le CFU 2024 de la commune de Fère-Champenoise / Normée ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence du doyen de l'assemblée désigné Monsieur LEPAGE Rémy ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le doyen de l'assemblée :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
	Recettes réalisées	0,00 €	1,00 €	1,00 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	5 000,00 €	14 142,10 €	19 142,10 €
	Dépenses réalisées	712,80 €	6 649,00 €	7 361,80 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-712,80 €	-6 648,00 €	-7360,80 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	0,00 €	14 142,10 €	14 142,10 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-712,80 €	7 494,10 €	6 781,30 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-712,80 €	7 494,10 €	6 781,30 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix Pour, 0 voix contre et 0 abstention, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le CFU 2024 budget annexe ex AF de la commune de Fère-Champenoise / Normée

- DONNE pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 15 avril 2025  
Rémy LEPAGE,  
Président de séance

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Fère-Champenoise**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 9 AVRIL 2025**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Voteants
18	10	10 + 6 pouvoirs

Date de convocation 4 avril 2025
-------------------------------------

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu salle des mariages - mairie de Fère-Champenoise, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, Maire.

Présents : **BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, GEORGELIN José, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, HERBIN Julien, KEIME Violaine, LEPAGE Rémy.**

Absents : **COLAS Sarah, MICHEL Christophe.**

Représentés : **CAIN Patrick à BRETON Patrick, DE ANDRADE Maxime à FOMPROIX Hubert, FOURE Ellie à GONCALVES Chantal, GERGOINE Didier à GORISSE Gérard, POUICINEAU Sabine à BOUCHER Delphine, VANDERDONT Audrey à HERBIN Julien.**

**Madame BOUCHER Delphine** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Vote du Compte Financier Unique – budget principal 2024**  
**N° de délibération : 20250419**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	6	14	0	0	2

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 20230954 du 5 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP) ;

Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la commune de Fère-Champenoise / Normée ;

Vu le CFU 2024 de la commune de Fère-Champenoise / Normée ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, des lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence du doyen de l'assemblée désigné Monsieur LEPAGE Rémy ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le doyen de l'assemblée :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	6 003 753,00 €	2 231 113,00 €	8 234 866,00 €
	Recettes réalisées	4 141 290,88 €	2 276 566,02 €	6 417 856,90 €
	Restes à réaliser	1 646 219,80 €	0,00 €	1 646 219,80 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	5 425 213,30 €	2 231 113,00 €	7 656 326,30 €
	Dépenses réalisées	2 160 592,56 €	1 841 934,41 €	4 002 526,97 €
	Restes à réaliser	2 631 717,17	0,00 €	2 631 717,17 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	1 980 698,32	434 631,61 €	2 415 329,93 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-578 539,70 €	0,00 €	-578 539,70 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	1 402 158,62 €	434 631,61 €	1 836 790,23 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-985 497,37 €	0,00 €	-985 497,37 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	416 661,25 €	434 631,61 €	851 292,86 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix Pour, 0 voix contre et 0 abstention, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le CFU 2024 budget principal de la commune de Fère-Champenoise / Normée
- DONNE pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 15 avril 2025  
Rémy LEPAGE,  
Président de séance



République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Fère-Champenoise**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 9 AVRIL 2025**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	10	10 + 6 pouvoirs

Date de convocation 4 avril 2025
-------------------------------------

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu salle des mariages - mairie de Fère-Champenoise, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, Maire.

Présents : **BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, GEORGELIN José, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, HERBIN Julien, KEIME Violaine, LEPAGE Rémy.**

Absents : **COLAS Sarah, MICHEL Christophe.**

Représentés : **CAIN Patrick à BRETON Patrick, DE ANDRADE Maxime à FOMPROIX Hubert, FOURE Ellie à GONCALVES Chantal, GERGOINE Didier à GORISSE Gérard, POUICINEAU Sabine à BOUCHER Delphine, VANDERDONT Audrey à HERBIN Julien.**

**Madame BOUCHER Delphine** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Vote du Compte Financier Unique – budget annexe eau et assainissement 2024**

**N° de délibération : 20250420**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	6	14	0	0	2

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 20230954 du 5 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP) ;

Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la commune de Fère-Champenoise / Normée ;

Vu le CFU 2024 de la commune de Fère-Champenoise / Normée ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence du doyen de l'assemblée désigné Monsieur LEPAGE Rémy ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le doyen de l'assemblée :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	3 993 423,74 €	179 399,23 €	4 172 822,97 €
	Recettes réalisées	618 137,99 €	167 098,52 €	785 236,51 €
	Restes à réaliser	63 679,00 €	0,00 €	63 679,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	4 063 451,00 €	185 090,00 €	4 248 541,00 €
	Dépenses réalisées	637 757,50 €	130 285,16 €	768 042,66 €
	Restes à réaliser	51 379,76 €	0,00 €	51 379,76 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-19 619,51 €	36 813,36 €	17 193,85 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	70 027,26 €	5 690,77 €	75 718,03 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	50 407,75 €	42 504,13 €	92 911,88 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	12 299,24 €	0,00 €	12 299,24 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	62706,99 €	42 504,13 €	105 211,12 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix Pour, 0 voix contre et 0 abstention, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le CFU 2024 budget annexe eau et assainissement de la commune de Fère-Champenoise / Normée

- DONNE pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 15 avril 2025  
Rémy LEPAGE,  
Président de séance

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Fère-Champenoise**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 9 AVRIL 2025**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	10	10 + 6 pouvoirs

Date de convocation 4 avril 2025
-------------------------------------

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu salle des mariages - mairie de Fère-Champenoise, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, Maire.

Présents : **BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, GEORGELIN José, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, HERBIN Julien, KEIME Violaine, LEPAGE Rémy.**

Absents : **COLAS Sarah, MICHEL Christophe.**

Représentés : **CAIN Patrick à BRETON Patrick, DE ANDRADE Maxime à FOMPROIX Hubert, FOURE Ellie à GONCALVES Chantal, GERGOINE Didier à GORISSE Gérard, POUCINEAU Sabine à BOUCHER Delphine, VANDERDONT Audrey à HERBIN Julien.**

**Madame BOUCHER Delphine** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Affectation du résultat** (sans reprise anticipée et après vote du compte financier Unique) – budget annexe Sente Valtat

**N° de délibération : 20250421**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	6	16	0	0	0

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2311-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable 57 abrégé,

Vu les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte administratif,

Vu les états des restes à réaliser,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DÉCIDE :

- d'affecter au budget de l'exercice 2024 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>0,00</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-176 472,48
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>176 472,48</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	<b>0,00</b>
1) <b>Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) <b>H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	0,00
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
 Pour extrait conforme  
 Affiché le 15 avril 2025  
 Gérard GORISSE,  
 Maire




République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Fère-Champenoise

\*\*\*\*\*

SEANCE DU 9 AVRIL 2025

## Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
18	10	10 + 6 pouvoirs

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu salle des mariages - mairie de Fère-Champenoise, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, Maire.

Présents : **BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, GEORGELIN José, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, HERBIN Julien, KEIME Violaine, LEPAGE Rémy.**

Absents : **COLAS Sarah, MICHEL Christophe.**

Représentés : **CAIN Patrick à BRETON Patrick, DE ANDRADE Maxime à FOMPROIX Hubert, FOURE Ellie à GONCALVES Chantal, GERGOINE Didier à GORISSE Gérard, POUICINEAU Sabine à BOUCHER Delphine, VANDERDONT Audrey à HERBIN Julien.**

**Madame BOUCHER Delphine** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Affectation du résultat** (sans reprise anticipée et après vote du compte financier Unique) – budget annexe ex AF Fère-Champenoise

**N° de délibération : 20250422**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	6	16	0	0	0

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2311-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable 57 abrégé,

Vu les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte administratif,

Vu les états des restes à réaliser,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DÉCIDE :

- d'affecter au budget de l'exercice 2024 comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-6 648,00
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	14 142,10
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>7 494,10</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-712,80
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>712,80</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	<b>7 494,10</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	712,80
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	6 781,30
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 15 avril 2025  
Gérard GORISSE,  
Maire

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Fère-Champenoise**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 9 AVRIL 2025**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	10	10 + 6 pouvoirs

Date de convocation 4 avril 2025
-------------------------------------

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu salle des mariages - mairie de Fère-Champenoise, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, Maire.

Présents : **BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, GEORGELIN José, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, HERBIN Julien, KEIME Violaine, LEPAGE Rémy.**

Absents : **COLAS Sarah, MICHEL Christophe.**

Représentés : **CAIN Patrick à BRETON Patrick, DE ANDRADE Maxime à FOMPROIX Hubert, FOURE Ellie à GONCALVES Chantal, GERGOINE Didier à GORISSE Gérard, POUCINEAU Sabine à BOUCHER Delphine, VANDERDONT Audrey à HERBIN Julien.**

**Madame BOUCHER Delphine** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Affectation du résultat** (sans reprise anticipée et après vote du compte financier Unique) – budget principal  
**N° de délibération : 20250423**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	6	16	0	0	0

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2311-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable 57 abrégé,

Vu les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte administratif,

Vu les états des restes à réaliser,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

**DÉCIDE :**

- d'affecter au budget de l'exercice 2024 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	434 631.61
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>434 631.61</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	1 402 158.62
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-985 497.37
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>0.00</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	<b>434 631.61</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	434 631.61
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
 Pour extrait conforme  
 Affiché le 15 avril 2025  
 Gérard GORISSE,  
 Maire



République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Fère-Champenoise**

\*\*\*\*\*

**SEANCE DU 9 AVRIL 2025****Nombre de Membres**

Membres en exercice	Présents	Votants
18	10	10 + 6 pouvoirs

Date de convocation  
4 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu salle des mariages - mairie de Fère-Champenoise, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, Maire.

Présents : **BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, GEORGELIN José, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, HERBIN Julien, KEIME Violaine, LEPAGE Rémy.**

Absents : **COLAS Sarah, MICHEL Christophe.**

Représentés : **CAIN Patrick à BRETON Patrick, DE ANDRADE Maxime à FOMPROIX Hubert, FOURE Ellie à GONCALVES Chantal, GERGOINE Didier à GORISSE Gérard, POUICINEAU Sabine à BOUCHER Delphine, VANDERDONT Audrey à HERBIN Julien.**

**Madame BOUCHER Delphine** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Affectation du résultat** (sans reprise anticipée et après vote du compte financier Unique) – budget annexe eau et assainissement

**N° de délibération : 20250424**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	6	16	0	0	0

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2311-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable 49,

Vu les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte administratif,

Vu les états des restes à réaliser,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

**DÉCIDE :**

- d'affecter au budget de l'exercice 2024 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	36 813,36
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	5 690.77
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>42 504.13</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> ( précédé du signe + ou - ) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	50 407.75
f. Solde des restes à réaliser d'investissement ( précédé du signe + ou - )	12 299.24
<b>Besoin de financement = e + f</b>	<b>0.00</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>42 504.13</b>
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0.00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	42 504.13
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
 Pour extrait conforme  
 Affiché le 15 avril 2025  
 Gérard GORISSE,  
 Maire


République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Fère-Champenoise  
\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 9 AVRIL 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	10	10 + 6 pouvoirs

Date de convocation  
4 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu salle des mariages - mairie de Fère-Champenoise, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, Maire.

**Présents** : **BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, GEORGELIN José, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, HERBIN Julien, KEIME Violaine, LEPAGE Rémy.**

**Absents** : **COLAS Sarah, MICHEL Christophe.**

**Représentés** : **CAIN Patrick à BRETON Patrick, DE ANDRADE Maxime à FOMPROIX Hubert, FOURE Ellie à GONCALVES Chantal, GERGOINE Didier à GORISSE Gérard, POUICINEAU Sabine à BOUCHER Delphine, VANDERDONT Audrey à HERBIN Julien.**

**Madame BOUCHER Delphine** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Taux de fiscalité directe locale 2025**  
**N° de délibération : 20250425**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	6	16	0	0	0

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,  
Vu le code général des impôts et notamment son article 1636 B sexies,  
Vu le projet de budget primitif présenté à la commission des finances le 20 mars 2025 et le 3 avril 2025,

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales : taxe d'habitation des résidences secondaires (pas possible de 2020 à 2022), taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties et cotisation foncière des entreprises applicables aux bases d'imposition déterminées par les services fiscaux et révisées forfaitairement de 1,7 % pour l'année 2025.

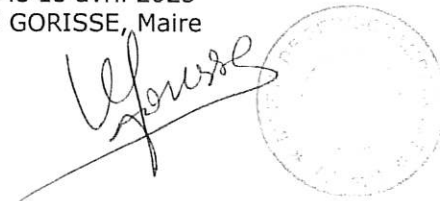
Après en avoir délibéré, le conseil municipal par (voix pour, voix contre, abstentions)

DÉCIDE de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2025 :

- taxe d'habitation des résidences secondaires : 12,16%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,16%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 11,01%
- cotisation foncière des entreprises : 10,69%

- de charger le maire de la transmission de ces informations aux services fiscaux dans les délais légaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 15 avril 2025  
Gérard GORISSE, Maire







République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Fère-Champenoise**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 9 AVRIL 2025**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	10	10 + 6 pouvoirs

Date de convocation 4 avril 2025
-------------------------------------

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu salle des mariages - mairie de Fère-Champenoise, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, Maire.

**Présents** : **BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, GEORGIN Josée, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, HERBIN Julien, KEIME Violaine, LEPAGE Rémy.**

**Absents** : **COLAS Sarah, MICHEL Christophe.**

**Représentés** : **CAIN Patrick à BRETON Patrick, DE ANDRADE Maxime à FOMPROIX Hubert, FOURE Ellie à GONCALVES Chantal, GERGOINE Didier à GORISSE Gérard, POUICINEAU Sabine à BOUCHER Delphine, VANDERDONT Audrey à HERBIN Julien.**

**Madame BOUCHER Delphine** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Vote du budget primitif 2025 – budget annexe Sente Valtat**  
**N° de délibération : 20250426**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	6	16	0	0	0

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu l'avis de la commission des finances,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de voter le budget primitif,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

**DÉCIDE :**

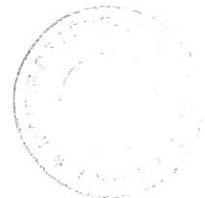
- d'approuver le budget primitif 2025 budget annexe Sente Valtat comme suit :

budget annexe lotissement 2025

Exercice 2025	dépenses	recettes
Section de fonctionnement	581 879,00 €	581 879,00 €
Section d'investissement	685 683,00 €	685 683,00 €
global	1 267 562,00 €	1 267 562,00 €

Ces résultats sont conformes au budget primitif établi selon la nomenclature M57 et adopté par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et de la section d'investissement lors de la séance.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 15 avril 2025  
Gérard GORISSE,  
Maire



République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Fère-Champenoise**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 9 AVRIL 2025**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	10	10 + 6 pouvoirs

Date de convocation 4 avril 2025
-------------------------------------

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu salle des mariages - mairie de Fère-Champenoise, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, Maire.

**Présents** : **BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, GEORGELIN José, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, HERBIN Julien, KEIME Violaine, LEPAGE Rémy.**

**Absents** : **COLAS Sarah, MICHEL Christophe.**

**Représentés** : **CAIN Patrick à BRETON Patrick, DE ANDRADE Maxime à FOMPROIX Hubert, FOURE Ellie à GONCALVES Chantal, GERGOINE Didier à GORISSE Gérard, POUICINEAU Sabine à BOUCHER Delphine, VANDERDONT Audrey à HERBIN Julien.**

**Madame BOUCHER Delphine** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Vote du budget primitif 2025 – budget annexe ex AF Fère-Champenoise**  
**N° de délibération : 20250427**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	6	16	0	0	0

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu l'avis de la commission des finances,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de voter le budget primitif,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

**DÉCIDE :**

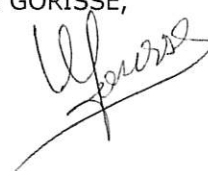
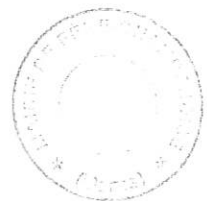
- d'approuver le budget primitif 2025 budget annexe ex AF Fère-Champenoise comme suit :

budget annexe ex AF FERE 2025

Exercice 2025	dépenses	recettes
Section de fonctionnement	6 781,30 €	6 781,30 €
Section d'investissement	5 274,10 €	5 274,10 €
global	12 055,40 €	12 055,40 €

Ces résultats sont conformes au budget primitif établi selon la nomenclature M57 et adopté par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et de la section d'investissement lors de la séance.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 15 avril 2025  
Gérard GORISSE,  
Maire



République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Fère-Champenoise**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 9 AVRIL 2025**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	10	10 + 6 pouvoirs

Date de convocation 4 avril 2025
-------------------------------------

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu salle des mariages - mairie de Fère-Champenoise, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, Maire.

Présents : **BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, GEORGELIN José, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, HERBIN Julien, KEIME Violaine, LEPAGE Rémy.**

Absents : **COLAS Sarah, MICHEL Christophe.**

Représentés : **CAIN Patrick à BRETON Patrick, DE ANDRADE Maxime à FOMPROIX Hubert, FOURE Ellie à GONCALVES Chantal, GERGOINE Didier à GORISSE Gérard, POUICINEAU Sabine à BOUCHER Delphine, VANDERDONT Audrey à HERBIN Julien.**

**Madame BOUCHER Delphine** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Vote du budget primitif 2025 – budget principal**  
**N° de délibération : 20250428**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	6	16	0	0	0

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu l'avis de la commission des finances,  
Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de voter le budget primitif,  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

**DÉCIDE :**

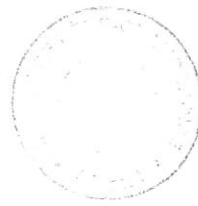

- d'approuver le budget primitif 2025 budget principal comme suit :

budget général 2025

Exercice 2025	dépenses	recettes
Section de fonctionnement	2 612 280,00 €	2 612 280,00 €
Section d'investissement	4 603 484,00 €	4 603 484,00 €
global	7 215 764,00 €	7 215 764,00 €

Ces résultats sont conformes au budget primitif établi selon la nomenclature M57 et adopté par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et de la section d'investissement lors de la séance.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 15 avril 2025  
Gérard GORISSE,  
Maire







République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Fère-Champenoise  
\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 9 AVRIL 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	10	10 + 6 pouvoirs

Date de convocation 4 avril 2025
-------------------------------------

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu salle des mariages - mairie de Fère-Champenoise, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, Maire.

**Présents** : **BOUCHER Delphine**, **BRETON Patrick**, **EGOT Bernadette**, **FOMPROIX Hubert**, **GEORGELIN José**, **GONCALVES Chantal**, **GORISSE Gérard**, **HERBIN Julien**, **KEIME Violaine**, **LEPAGE Rémy**.

**Absents** : **COLAS Sarah**, **MICHEL Christophe**.

**Représentés** : **CAIN Patrick** à **BRETON Patrick**, **DE ANDRADE Maxime** à **FOMPROIX Hubert**, **FOURE Ellie** à **GONCALVES Chantal**, **GERGOINE Didier** à **GORISSE Gérard**, **POUCINEAU Sabine** à **BOUCHER Delphine**, **VANDERDONT Audrey** à **HERBIN Julien**.

**Madame BOUCHER Delphine** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Vote du budget primitif 2025 – budget annexe eau et assainissement**  
**N° de délibération : 20250429**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	6	16	0	0	0

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu l'avis de la commission des finances,  
Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de voter le budget primitif,  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DÉCIDE :

- d'approuver le budget primitif 2025 budget annexe eau et assainissement comme suit :

budget annexe eau et assainissement 2025

Exercice 2025	dépenses	recettes
Section de fonctionnement	189 353,00 €	189 353,00 €
Section d'investissement	4 021 080,00 €	4 021 080,00 €
global	4 210 433,00 €	4 210 433,00 €

Ces résultats sont conformes au budget primitif établi selon la nomenclature M49 et adopté par chapitre au niveau de la section de fonctionnement et de la section d'investissement lors de la séance.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 15 avril 2025  
Gérard GORISSE,  
Maire





République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Fère-Champenoise**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 9 AVRIL 2025**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	10	10 + 6 pouvoirs

Date de convocation 4 avril 2025
-------------------------------------

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu salle des mariages - mairie de Fère-Champenoise, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, Maire.

Présents : **BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, GEORGELIN José, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, HERBIN Julien, KEIME Violaine, LEPAGE Rémy.**

Absents : **COLAS Sarah, MICHEL Christophe.**

Représentés : **CAIN Patrick à BRETON Patrick, DE ANDRADE Maxime à FOMPROIX Hubert, FOURE Ellie à GONCALVES Chantal, GERGOINE Didier à GORISSE Gérard, POUCINEAU Sabine à BOUCHER Delphine, VANDERDONT Audrey à HERBIN Julien.**

**Madame BOUCHER Delphine** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Autorisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie**  
**N° de délibération : 20250430**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	6	16	0	0	0

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire par le Conseil, Monsieur le maire ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Président de séance donne connaissance, aux Membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : l'ouverture d'une ligne de trésorerie permettant de compenser les décalages entre le trésorerie et le solde des subventions du projet de construction de l'école.

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues :

**1°** - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

**2°** - Le Conseil Municipal décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 800 000 Euros, pour une durée d'un an, utilisable par tranches de 15.000 € minimum. Remboursement anticipé possible à tout moment sans pénalités, paiement des intérêts par périodicités trimestrielles, indexés sur l'Euribor 3 mois + **0.90 %**.

Taux plancher = marge.

Frais de dossier ou commission d'engagement de 0,20 %

**3°** - Ouvrent au budget de l'exercice courant les crédits correspondants aux frais financiers,

**4°** - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur le maire, pour la réalisation de cette ligne de trésorerie, la signature du contrat à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les Membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 15 avril 2025  
Gérard GORISSE,  
Maire

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'G. Gorisse', written over a horizontal line. To the right of the signature is a circular official stamp, which is mostly blank and faint.

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Fère-Champenoise  
\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 9 AVRIL 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	10	10 + 6 pouvoirs

Date de convocation 4 avril 2025
-------------------------------------

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu salle des mariages - mairie de Fère-Champenoise, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, Maire.

Présents : **BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, GEORGELIN José, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, HERBIN Julien, KEIME Violaine, LEPAGE Rémy.**

Absents : **COLAS Sarah, MICHEL Christophe.**

Représentés : **CAIN Patrick à BRETON Patrick, DE ANDRADE Maxime à FOMPROIX Hubert, FOURE Ellie à GONCALVES Chantal, GERGOINE Didier à GORISSE Gérard, POUCEINEAU Sabine à BOUCHER Delphine, VANDERDONT Audrey à HERBIN Julien.**

**Madame BOUCHER Delphine** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Subventions aux associations 2025**

**N° de délibération : 20250431**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	6	16	0	0	0

Suite à l'examen, par la commission « Finances » du 20 mars 2025 et du 3 avril 2025 des dossiers complets déposés par les associations, le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions de fonctionnement 2025.

Considérant le vote du budget primitif 2025,

Après débat, le conseil municipal a décidé de verser les subventions suivantes :



TIERS	DEMANDE PROPOSITION		
	2025	2025	
FOOTBALL CLUB	1 000,00 €	1 000,00 €	4 abstentions (G. GORISSE + le pouvoir de D. GERGOINE, J. HERBIN + pouvoir A. VANDERDONT)
ASS FCS	600,00 €	400,00 €	à l'unanimité
SYNDICAT DE CHASSE	500,00 €	250,00 €	1 contre (J. GEORGEUN)
CLUB LOISIRS ET CULTURE FERTON	430,00 €	430,00 €	1 abstention (B. EGOT)
PREVENTION ROUTIERE		100,00 €	à l'unanimité
LES AMIS DES EGLISES		150,00 €	à l'unanimité
FERTONNE BASKET	2 500,00 €	2 300,00 €	2 abstentions ( J. HERBIN + pouvoir A. VANDERDONT)
Fère-Champenoise Tennis de Table	700,00 €	300,00 €	à l'unanimité
ASS DANSE JAZZ	850,00 €	850,00 €	à l'unanimité
CORRIDA	500,00 €	500,00 €	3 abstentions (P. CAIN, C.GONCALVES + pouvoir E. FOURE)
CLUB AMITIE ENTRAIDE	300,00 €	300,00 €	à l'unanimité
RUN & BIKE	452,00 €	452,00 €	à l'unanimité
ANTENNE 87 (SOMMESOUS)	3 500,00 €	0,00 €	à l'unanimité
PRINCESSE AMY	500,00 €	250,00 €	à l'unanimité
SECOURS CATHOLIQUE CARITAS FRANCE	300,00 €	0,00 €	à l'unanimité
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS		1 500,00 €	1 abstention (P. CAIN)
MONDEMENT 1914		100,00 €	à l'unanimité
FAMILLES RURALES		4 690,00 €	3 abstentions (D. BOUCHER, C. GONCALVES + pouvoir E. FOURE)

Coopérative scolaire

ECP 10 € x 159 élèves = 1590 €

ECM 10 € X 85 élèves = 850 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Affiché le 15 avril 2025

Gérard GORISSE,

Maire




République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Fère-Champenoise  
\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 9 AVRIL 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	10	10 + 6 pouvoirs

Date de convocation 4 avril 2025
-------------------------------------

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu salle des mariages - mairie de Fère-Champenoise, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, Maire.

**Présents** : **BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, GEORGIN Josée, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, HERBIN Julien, KEIME Violaine, LEPAGE Rémy.**

**Absents** : **COLAS Sarah, MICHEL Christophe.**

**Représentés** : **CAIN Patrick à BRETON Patrick, DE ANDRADE Maxime à FOMPROIX Hubert, FOURE Ellie à GONCALVES Chantal, GERGOINE Didier à GORISSE Gérard, POUICINEAU Sabine à BOUCHER Delphine, VANDERDONT Audrey à HERBIN Julien.**

**Madame BOUCHER Delphine** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : autorisation signature devis pour les travaux de bouclage du réseau d'eau potable entre le chemin des bois et le lotissement des Loges**  
**N° de délibération : 20250432**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	6	16	0	0	0

Monsieur le maire rappelle la réglementation en matière d'eau potable et la nécessité de réaliser le bouclage entre le Chemin des Bois et le lotissement des Loges.

Vu le Code de la Commande Publique,

Après débat, le conseil municipal, avec 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

AUTORISE le maire à signer le devis de travaux avec SUEZ EAU FRANCE, pour un montant HT de 34 471,44 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 15 avril 2025  
Gérard GORISSE,  
Maire







République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Fère-Champenoise**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 9 AVRIL 2025**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	10	10 + 6 pouvoirs

Date de convocation 4 avril 2025
-------------------------------------

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu salle des mariages - mairie de Fère-Champenoise, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, Maire.

Présents : **BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, GEORGELIN José, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, HERBIN Julien, KEIME Violaine, LEPAGE Rémy.**

Absents : **COLAS Sarah, MICHEL Christophe.**

Représentés : **CAIN Patrick à BRETON Patrick, DE ANDRADE Maxime à FOMPROIX Hubert, FOURE Ellie à GONCALVES Chantal, GERGOINE Didier à GORISSE Gérard, POUCCINEAU Sabine à BOUCHER Delphine, VANDERDONT Audrey à HERBIN Julien.**

**Madame BOUCHER Delphine** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Autorisation de signature d'un avenant pour la résiliation du marché de maîtrise d'oeuvre avec EGIS**

**N° de délibération : 20250433**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	6	16	0	0	0

### **Résiliation du marché de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation-reconstruction de la Station d'Épuration**

En 2022, la commune a engagé une opération de réhabilitation-reconstruction de la Station d'Épuration.

À cet effet elle a attribué deux marchés :

- Le 28 janvier 2022 à EGIS Eau pour une mission de maîtrise d'oeuvre ;
- Le 23 juin 2023 pour la rédaction du dossier loi sur l'eau.

Depuis le montant estimatif des travaux a fortement évolué passant de 1 850 000 €HT en 2023 à près de 3 000 000 €HT et des études sont à reprendre du fait d'un nouveau débit de référence et d'une obligation de stockage des boues de 6 mois minimum.

De ce fait, il est donc proposé de résilier le marché de maîtrise d'oeuvre d'EGIS Eau.

#### **Le Conseil Municipal**

L'exposé du dossier entendu ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu l'acte d'engagement notifié au bureau d'études EGIS EAU le 28 janvier 2022,

Vu le devis accepté pour la rédaction du Dossier Loi sur l'Eau le 17 juin 2023 ;

Considérant la modification du montant des travaux et la nécessité de réaliser de nouvelles études du fait d'un nouveau débit de référence et d'une obligation de stockage des boues de 6 mois minimum ;

Considérant qu'il convient de résilier la présente étude en raison d'événements extérieurs au marché public ;

### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**AUTORISE** la résiliation, pour raison d'évènements extérieurs au marché public, le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation-reconstruction de la station d'épuration de Fère Champenoise (51) attribué au Bureau d'Études Egis Eau (agence de Nancy-Maxéville) le 8 janvier 2022.

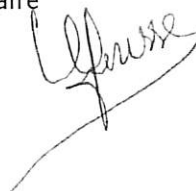
**PRECISE** que les événements extérieurs au marché public résident dans :

- La modification du montant des travaux ;
- La nécessité de réaliser de nouvelles études du fait d'un nouveau débit de référence et d'une obligation de stockage des boues de 6 mois minimum.

**AUTORISE** le Maire à signer l'acte de résiliation à intervenir et comprenant le décompte de résiliation.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 15 avril 2025  
Gérard GORISSE,  
Maire



République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Fère-Champenoise**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 9 AVRIL 2025**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	10	10 + 6 pouvoirs

Date de convocation 4 avril 2025
-------------------------------------

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu salle des mariages - mairie de Fère-Champenoise, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, Maire.

Présents : **BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, GEORGELIN José, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, HERBIN Julien, KEIME Violaine, LEPAGE Rémy.**

Absents : **COLAS Sarah, MICHEL Christophe.**

Représentés : **CAIN Patrick à BRETON Patrick, DE ANDRADE Maxime à FOMPROIX Hubert, FOURE Ellie à GONCALVES Chantal, GERGOINE Didier à GORISSE Gérard, POUCINEAU Sabine à BOUCHER Delphine, VANDERDONT Audrey à HERBIN Julien.**

**Madame BOUCHER Delphine** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Achat du lot n°2 de la copropriété située 40 rue du Maréchal Joffre à Fère-Champenoise avec la communauté de communes Sud Marnais**  
**N° de délibération : 20250434**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	6	16	0	0	0

La communauté de communes du Sud Marnais (CCSM) a acquis l'ancien hôtel de Paris situé 40 rue du Maréchal Joffre à Fère-Champenoise en 2022 pour y installer la Maison France Services, le CIAS et l'épicerie sociale. L'étage accueillira trois hébergements dit d'urgence portés par la commune de Fère-Champenoise / Normée.

Un projet de copropriété doit être effectué par la CCSM permettant l'achat du « lot » logements par la commune.

Lorsque la commune sera propriétaire, elle pourra signer un bail emphytéotique avec Plurial Novilia pour le lot "logement"s.

Le coût des travaux sera porté et financé par Plurial Novilia.

Les logements seront gérés par le Club de Prévention d'Épernay.

Vu la délibération n°20221071 du 11 octobre 2022 autorisant la signature d'une promesse de vente entre le CCSM et la commune,

Vu la délibération n°20221283 du 8 décembre 2022 autorisant la signature d'un bail emphytéotique avec Plurial Novilia,

Vu la délibération n°20230413 du 11 avril 2023 autorisant la signature d'un bail emphytéotique avec Plurial Novilia pour les logements à caractère très sociaux,

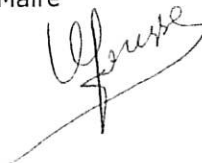
Vu la délibération n°20240744 du 2 juillet 2024 autorisant la signature de la promesse d'achat des logements d'urgence,



Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec ... voix pour, .... voix contre et ... abstention(s)

- AUTORISE le maire à signer toutes pièces concernant la division cadastrale AC 120 devenant AC 751 et AC 752,
- D'acheter à la communauté de communes du Sud Marnais, le lot n°2 de la copropriété situé au 40 rue du Maréchal Joffre à Fère-Champenoise, cadastré AC751 au prix principal de 224 201,45 €,
- De donner pouvoir à l'effet d'accepter que le prix de vente soit réglé comptant à concurrence de 30 240,00 € au jour de l'acte de vente à terme, et à concurrence de 193 961,45 € au plus tard le 31 août 2025,
- De donner tout pouvoir à l'effet de régulariser l'acte portant acquittement du prix payé à terme,
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 15 avril 2025  
Gérard GORISSE,  
Maire



République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Fère-Champenoise**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 9 AVRIL 2025**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	10	10 + 6 pouvoirs

Date de convocation 4 avril 2025
-------------------------------------

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu salle des mariages - mairie de Fère-Champenoise, sous la présidence de **Gérard GORISSE**, Maire.

Présents : **BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, GEORGELIN José, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, HERBIN Julien, KEIME Violaine, LEPAGE Rémy.**

Absents : **COLAS Sarah, MICHEL Christophe.**

Représentés : **CAIN Patrick à BRETON Patrick, DE ANDRADE Maxime à FOMPROIX Hubert, FOURE Ellie à GONCALVES Chantal, GERGOINE Didier à GORISSE Gérard, POUCINEAU Sabine à BOUCHER Delphine, VANDERDONT Audrey à HERBIN Julien.**

**Madame BOUCHER Delphine** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Autorisation de signature du bail emphytéotique avec Plurial Novilia concernant la copropriété situé au 40 rue du Maréchal Joffre à Fère-Champenoise**  
**N° de délibération : 20250435**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	6	16	0	0	0

Le bail emphytéotique de droit commun est conclu pour une longue durée : 19 à 99 ans. Une collectivité territoriale a la possibilité de conclure des baux emphytéotiques de droit commun que sur son domaine privé.

Il est enregistré et confère un droit immobilier réel aux locataires. Il permet de confier à des organismes privés le financement de constructions sur un terrain appartenant à une collectivité en contrepartie d'une exploitation à longue échéance, à terme l'intégralité des biens deviendra propriété de cette dernière, sans aucune indemnisation du preneur.

Le loyer est réduit pour tenir compte des obligations de constructions ou d'améliorations qui pèsent sur le preneur. Ce principe est tempéré par l'obligation de ne pas concéder d'avantages exorbitants à un privé.

Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancien hôtel de Paris à Fère-Champenoise, destiné à accueillir la Maison France Services, la commune souhaite signer un bail emphytéotique avec la société Plurial Novilia pour la gestion des trois logements locatifs très sociaux.

Les conditions liées aux loyers restent à définir en fonction du programme de travaux.

Vu l'articles L. 451-1 à 13 du code rural

Vu la délibération n°202210 71 du 11 octobre 2022 autorisant la signature d'une promesse de vente entre la communauté de communes du Sud Marnais et la commune pour l'achat de la partie logements locatifs très sociaux,

Vu la délibération n° 202502 XX du 9 avril 2025 autorisant l'achat du lot n°2 de la copropriété située 40 rue du Maréchal Joffre à Fère-Champenoise avec la communauté de communes Sud Marnais,

Considérant le projet de bail emphytéotique,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- AUTORISE le maire à signer un bail emphytéotique d'une durée de 70 ans avec la société Plurial Novilia.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 15 avril 2025  
Gérard GORISSE,  
Maire

